

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 4 juillet 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le quatre juillet, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ROMAIN-LE-PUY** dûment convoqué le vingt-sept juin deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de son maire **Madame Annick BRUNEL**

PRÉSENTS (24) : Annick BRUNEL, Christian SOULIER, Annie OSTARD, Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX, Véronique GENEVRIER, Nathalie FERNANDEZ, Sébastien OLIVIER, Guylaine FAYOLLE, Cyril RONZE, Yvette VERNIERE, Cyrille GENEVRIER, Christine FELIX, Angelo MANIERI, Françoise BUSALLI, Charlélie ARNAUD, Marine TOINON, Alain MAISSE, André GACHET, Martine MEILLIER, Robert CHAPOT, Florence PICHON, Michel VALERY, Marjorie COMBE.

ABSENTS AU MOMENT DU VOTE (3 dont 3 pouvoirs) : Gérard DI FRUSCIA (pouvoir à Cyril RONZE), Jean-Paul FERRE (pouvoir à Christian SOULIER), Sébastien DE ARAUJO (pouvoir à Marjorie COMBE)

SECRÉTAIRE de séance : Véronique GENEVRIER

Délibération n°2022-07-04 :**CONVENTION RELATIVE A L'ENSEIGNEMENT MUSICAL DANS LES ECOLES****Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt pour la commune d'encourager l'apprentissage de la musique par les jeunes enfants,

Vu le projet de convention proposé par l'école de musique de Veauche pour organiser des heures d'enseignement musical à destination des élèves de l'école élémentaire,

Après en avoir délibéré,**DECIDE à l'unanimité :**

- D'approuver la convention relative à l'enseignement musical dans les écoles,
- D'autoriser Mme le Maire à la signer.

Certifié exact,
A Saint-Romain-le-Puy le 6 juillet 2022
Le Maire, Annick BRUNEL

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié le :